

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 1er septembre 2015, à 19 h, aux Serres municipales situées au 7000, boulevard LaSalle, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure à l'article 85 du règlement de zonage de façon à :

- Permettre que soit construit un campanile détaché (2 structures en hauteur qui comprennent des cloches en cour avant du bâtiment sis au 286, rue Elgar (église Marguerite-Bourgeois)).

Lors de cette séance du mardi 1er septembre 2015, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 12 août 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement